

Le droit au français pour tous

Novembre 2022

Contexte et enjeux

Des milliers de personnes¹ vivant en France maîtrisent mal ou pas le français et les savoirs de base. Cela les handicape dans leur vie quotidienne, familiale, professionnelle, sociale, citoyenne. Aujourd'hui, il n'existe **pas de politique linguistique universelle**. Les dispositifs étatiques ou financés par l'État sont **ciblés** : primo-arrivants, BPI (bénéficiaires de la protection internationale), habitants des quartiers politiques de la Ville, salariés ou demandeurs d'emploi. Si un effort budgétaire a été consenti ces dernières années, notamment suite au rapport d'Aurélien Taché en février 2018², il s'est exclusivement concentré sur le dispositif du CIR (Contrat d'intégration Républicain) qui ne concerne que les personnes dites "primo-arrivantes".

En outre, une partie des formations financées sont de plus en plus à visée professionnelle. Ce qui exclut un grand nombre de personnes souhaitant apprendre le français ou mieux le maîtriser (demandeurs d'asile, les personnes sans titre de séjour, les personnes en France depuis longtemps, les personnes très éloignées de l'emploi...), et ne correspond pas forcément aux besoins linguistiques de toutes les personnes.

De plus, ces **dispositifs** sont **peu lisibles** et pilotés par différents décideurs (Etat, régions, départements, municipalités) et administrations (OFII, Pôle Emploi, Missions locales, Education nationale). Certes depuis 5 ans, des plateformes ou des coordinations linguistiques locales se développent. Mais celles-ci n'empêchent pas les ruptures de parcours pour les personnes, et beaucoup de territoires restent non couverts. Leur présence ne résout pas non plus le fait qu'il y a **plus de demandes de formations linguistiques que d'offres**. Ni que les formations financées sont parfois en décalage avec les besoins des personnes.

Les différentes politiques publiques depuis quelques années ont institutionnalisé le **système des appels à projets (AAP)**, faisant des formations linguistiques un marché³. Conséquences : des acteurs associatifs et militants disparaissent ou se détournent de cette activité, n'ayant pas les moyens (humains, logistiques et financiers) de répondre aux AAP. De nouveaux acteurs apparaissent : celui des opérateurs de formations sans que l'on puisse dire que cela ait amélioré la qualité des formations. Les AAP ont au contraire standardisé ces formations car les opérateurs doivent répondre à un cahier des charges où les exigences pédagogiques sont très cadrées⁴. Tirant les prix vers le bas pour "gagner" les marchés, les conditions d'apprentissage sont souvent dégradées et les formateurs salariés précaires⁵. Enfin, ces APP contribuent à invisibiliser les besoins des publics non ciblés car ils ne partent pas des réalités des territoires, mais d'orientations politiques nationales.

¹ les chiffres très compliqués à avoir car à partir de quel niveau de français estime-t-on qu'on maîtrise une langue ? A1 ? A2 ? B1? mais aussi car les statistiques existantes sont incomplètes car les quelques chiffres de l'INSEE ou de l'OFII ou du MI ne regardent que les personnes en situation régulière voire que les primo-arrivants. Donc les chiffres suivants ne sont qu'une estimation (source INSEE),

selon INSEE une personne sur deux nouvellement arrivées (comprendre primo-arrivant) en France ne maîtrise pas bien le français. Autre chiffre adultes en métropole : 12 % sont en difficulté de lecture, 16% en difficulté d'écriture, donc quand même 5 millions de personnes, cela regroupe tous les adultes (étrangers en situation régulière et français donc également les personnes en situation d'illettrisme)

² Rapport parlementaire " 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France" Aurélien Taché 19 février 2018

³ voir par exemple Lebreton, Emilie. 2014. « Les formations linguistiques au prisme de la logique de marché. Quelles conséquences sur le « terrain" ? », Savoirs et formation - Recherches et pratiques, 4, 92-103

⁴ exemple sur le CAI et le CIR VADOT Maude, « L'accueil des adultes migrants au prisme de la formation linguistique obligatoire. Logiques de contrôle et objectifs de normalisation », Éla. Études de linguistique appliquée, 2022/1 (N° 205), p. 35-50.

⁵ voir par exemple VADOT Maude (2014), «Les conditions de travail des formateurs et formatrices dans le contexte actuel de la formation de base»,Savoirs et formation - Recherches et pratiques, n°4, pp. 104-124

Dernier point de dégradation, depuis le milieu des années 2000, l'apprentissage du français n'est plus vu par les décideurs comme un outil permettant l'intégration des personnes, mais comme un préalable à l'intégration voire un indice de bonne ou de mauvaise intégration. Cela fait fi des difficultés que représente l'apprentissage à l'âge adulte, des autres formes d'intégration des personnes et des difficultés à accéder à des formations. Cela se traduit par des **formations obligatoires** pour les "primo-arrivants" et des niveaux de maîtrise de français exigés toujours plus élevés pour accéder à un titre de séjour pérenne⁶.

Positionnement

Le Secours Catholique considère que :

1. Apprendre le français doit être un droit fondamental.
2. Apprendre le français permet de lutter contre la pauvreté car cela permet aux personnes de mieux connaître leurs droits, de les faire valoir, d'accéder à un travail digne, de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et donc contribue à casser la spirale de reproduction des inégalités.
3. Apprendre le français contribue à l'intégration et à l'émancipation des personnes et les aide à être pleinement des citoyens.
4. Maîtriser le français est un facteur de cohésion sociale et de vivre ensemble. En effet l'activité d'apprentissage du français provoque et facilite des rencontres entre personnes de cultures, de religions, d'opinions, de parcours de vie différents. Cela permet de nouer des liens autour d'un projet commun et de faire travailler ensemble des personnes dans un esprit de respect et d'entraide.
5. l'apprentissage du français participe au nécessaire changement des mentalités et de regard sur les étrangers.

Des propositions concrètes :

- proposer un **accès inconditionnel à la formation linguistique** à toute personne ayant besoin et/ou envie de perfectionner sa maîtrise de la langue française.
- **mettre fin** aux conditions de production d'une **certification de maîtrise du français (DELF ou TCF) pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour**. Par exemple, depuis le 1er avril 2020 il est demandé un niveau B1 à l'oral et à l'écrit pour accéder à la nationalité française. Pour des personnes n'ayant parfois jamais été scolarisées ou n'ayant eu accès à qu'à une centaine d'heures de formation linguistique, cela nous semble être une discrimination lorsqu'il est avéré que près de 7% de la population française est en situation d'illettrisme (soit un niveau inférieur à l'écrit B1).
- **respecter la diversité des approches associatives** en matière de formation à la langue et permettre que les associations puissent avoir les moyens de mener leurs actions. Un rééquilibrage des rôles respectifs de l'Etat et des associations est nécessaire. Il passe par un rééquilibrage entre les montants de financements publics attribués aux lauréats des appels d'offres et ceux accordés par des subventions aux associations d'éducation populaire et aux innovations sociales.
- remettre à plat les demandes de **financement des actions** linguistiques associatives notamment par la mise en place d'une demande unique de financement qui soit **basée sur les besoins identifiés sur un territoire et non par des objectifs nationaux centralisés**.
- **généraliser les coordinations linguistiques locales** dont les missions seraient : l'information et la communication sur les offres de formations d'un territoire, la formation et l'appui pédagogique des formateurs bénévoles de ce territoire, le soutien au développement de nouvelles pratiques et aux demandes de financements. De telles coordinations territoriales doivent permettre de penser et co-construire l'offre de formations, et de s'assurer de sa diversité pour créer des parcours d'apprentissage accessibles à tous.

Pour aller plus loin:

⁶ voir par exemple Burrows, Alice, Pradeau, C. (2021). « Quand on veut être français... Faut savoir écrire ! » : Enjeux glottopolitiques de l'évaluation dans le contrat d'intégration républicaine. Revue TDFLE, (79)